Avant l'élection, il y avait 14 libéraux, 23 républicains, 26 catholiques, 1 conservateur, 1 socialiste démocrate.

Les libéraux sont donc en majorité de 3 voix.

L'ANNIVERSAIRE DE SOLFERINO

Rome, 25 juin, 9 heures. — Hier, à la Chambre des députés, M. San Donato a rappelé que le 24 juin était l'anniversaire des deux glorieuses batailles de Solférino et de San-Martino : il demande que la Chambre envoie un salut aux braves qui versèrent leur sang pour la grandeur du pays.

Le président s'associe aux paroles de M. San Donato, au nom de la Chambre. Il ajoute : « Si notre salut peut arriver jusqu'aux âmes de ces braves, il est bon qu'il leur arrive de Rome, qui pour eux et pour nous fut le but désiré de toute la vie.

M. Imbriani s'exprime en ces termes :

Il y a trente-deux ans que sur les champs de bataille de Solférino et de San-Martino les deux drapeaux tricolores latins sont vainqueurs l'aigle de Habsbourg. Je hâte de mes vœux ce que le ministre, M. Lanzuzi, disait au congrès de Mantoue : « Nous espérons que bientôt les deux drapeaux tricolores latins seront unis pour combattre pour la patrie et pour un noble but. »

L'EXTRADITION DE LIVRAGHI

Berne, 25 juin. — Le lieutenant Livraghi sera extradé aujourd'hui même et livré à l'Italie.

UN PRONUNCIAMIENTO CHILIEN

Paris, 25 juin. — La légation chilienne à Washington a reçu, par télégraphe, communication des résolutions suivantes prises par le Congrès national du Chili :

1° Tous les actes des agents diplomatiques des insurgés sont sans autorité, le Congrès qui les a délégués n'ayant aucune existence légale et aucun droit de leur conférer des pouvoirs ;

2° *En attendant que pareil Congrès* ait quelques pouvoirs, ceux-ci ont expiré depuis l'élection du 30 mars.

3° Le seul Congrès légal est celui élu à cette date.

4° Senor Balmaceda est le président légitime, et en résistant à la révolution, il ne fait qu'exercer le pouvoir dont il est investi. Le Congrès national approuve tous les actes du président Balmaceda et annule ceux des insurgés.

D'autre part, les senors Pedro Montt, Antonio Vagas, J. Varas et José Santa-Cruz, représentant accrédités du parti révolutionnaire au Chili, sont descendus à New-York, à l'hôtel de la 5e avenue. Interviewé hier, le senor Varas a déclaré que lui et ses collègues étaient venus aux Etats-Unis pour y acheter des armes. Il a ajouté que, quoique 21 districts se soient déclarés pour le président Balmaceda, si chaque Chilien possédait un fusil, le règne du président serait vite pris fin.

Les drames de l'amour

Mort dans une église aux pieds d'une mariée.

Notre correspondant parisien nous écrit :

La petite église Saint-Honoré-d'Eylau, à Passy, avait hier un air de fête. L'entrée était ornée de feuillage et de fleurs et les dalles du porche disparaissaient sous d'étincelants tapis rouges. On allait y célébrer un mariage.

Déjà les curieux se pressaient sur la place Victor-Hugo, aux abords du temple, pour assister au défilé du cortège. Au milieu de cette foule, un jeune homme correctement vêtu se promenait anxieux, le visage était pâle et sa démarche saccadée. Depuis deux heures, il arpentait nervesement la place.

Vers midi, un long murmure parcourut l'assistance.

—Voilà la mariée! voilà la mariée! s'écriait-on de tous côtés. Et les badauds se rapprochaient, se serrant fortement les uns contre les autres. En effet, par l'avenue Victor Hugo arriva cet cinq voitures de gala amenant les gens de la noce.

Tous avaient la physionomie souriante, ce qui contrastait fort avec celle du jeune inconnu.

Celui-ci, profitant du mouvement provoqué par l'apparition des mariés, déposa sa canne et son chapeau au pied d'un arbre ; puis, fendant la foule bouleuse qui se bousculait pour mieux voir, il pénétra dans le vestibule de gauche qui précède la nef. Quelques instants plus tard, les époux faisaient solennellement leur entrée dans l'église. Le suisse les précédait, frappant le sol de sa canne.

Tout à coup, une détonation d'arme à feu retentit, puis un corps humain vint rouler ensanglanté aux pieds de la mariée. C'était le jeune inconnu qui venait de se loger une balle de revolver dans la tempe droite. Avant qu'on ait eu le temps de se porter à son secours, il appuyait de nouveau le canon de son arme contre sa poitrine et pressait la détente.

Il étendit les bras, jeta un cri, puis se raidit dans un spasme suprême. Il était mort ! On juge de l'émoi que ce douloureux événement causa. L'abbé Tardif qui, revêtu des ornements sacerdotaux, attendait sur le parvis le retour de l'autel la venue des fiancés pour officier, descendit afin de porter aide au moribond; mais il était trop tard.

Pendant ce temps, le suisse, aidé d'un agent de police, repoussait au dehors les curieux qui voulaient à toute force pénétrer dans l'église. Il ferma les grilles, puis le porche, et seuls les invités purent rester dans la nef.

Le cadavre fut étendu sur deux chaises, puis la bénédiction nuptiale eut lieu, en présence de corps déjà raidi et glacé. La gaîté avait disparu de tous les visages, et c'est d'une voix étouffée que la mariée fit au prêtre les serments d'usage.

Quand la cérémonie fut terminée, le suisse, afin de tromper la curiosité des badauds, fit partir les époux par la rue Ménil, tandis que les invités sortaient par l'avenue Victor-Hugo, et ce n'est qu'à l'arrivée de M. Dupouy, commissaire de police, que l'on eut l'explication du drame qui venait de se dérouler d'une façon si tragique.

La mariée, âgée de trente-cinq ans, venait en premières noces d'un riche négociant, M. Richard, avait promis il y a plusieurs mois le mariage à l'un de ses employés, M. Paul Marteau.

Trouvant sans doute la situation de ce jeune homme insuffisante, elle rétracta, paraît-il, son décision. Entretemps, elle fit la connaissance d'un industriel de Lorient, M. M..., qui lui demanda sa main et qu'elle agréa. Le mariage fut décidé pour le 24 juin.

Paul Marteau ayant appris cette nouvelle, terrible pour lui, forma le projet de se tuer. On a vu comment il s'y était pris pour mettre son funeste projet à exécution.

Son corps a été transporté dans l'après-midi à la Morgue. Le repas de noces de Mme veuve Ricard n'en a pas moins eu lieu, hier soir, avenue de la Grande-Armée, où elle habitait. Les convives n'ont pas dû s'amuser follement.

Dernière Heure

Manœuvres des torpilleurs

Brest, 25 juin. — L'escadrille des torpilleurs mobilisés a quitté la rade cet après-midi et a gagné le large. Elle est rentrée à 5 h. 30, après avoir évolué et fait divers exercices en pleine mer. D'autres navires mobilisés ont fait aujourd'hui d'importantes manœuvres importantes, tels qu'embarquement de poudre et réglage du compas.

Une Condamnation à mort

Montpellier, 25 juin. — Le Conseil de guerre du 16e corps d'armée vient de condamner à mort, le nommé Emile Buscot, âgé de 20 ans, soldat au 122e de ligne à Lodève, coupable de refus d'obéissance, outrages envers *des officiers et voies de fait sur le sergent Mé*nard, pendant son service.

Buscot a manifesté un beaucoup de calme la lecture de sa condamnation, il a même donné à son défenseur l'adresse de son tuteur et l'a prié de le prévenir.

Buscot est originaire du Pas-de-Calais.

Le Mouvement gréviste

A PARIS

La grève des ouvriers boul ngers.

Paris 25 juin. — Les ouvriers boulangers, au nombre de 6,000 environ, se sont réunis jeudi matin au Trivoli-Vauxhall. On remarquait sur l'estrade beaucoup de femmes employées à la boulangerie de Crespel.

Le président dit que est le mauvais vouloir des nouveaux publics et conclut en affirmant que la grève seule peut faire obtenir satisfaction.

A chaque instant, l'orateur est interrompu par les cris de : Grève! grève ! Le socialiste possibiliste de Rousiers vient assurer à l'assemblée que toutes les corporations ouvrières de la Seine soutiendront la grève. Différentes corporations viennent affirmer la même chose. Enfin l'ordre du jour suivant est voté :

Les ouvriers boulangers du département de la Seine s'engagent à supprimer les bureaux de placement et voient la grève.

Il est ensuite décidé que la grève commencera jeudi soir. La sortie s'effectue à 11 h. 10. Un cortège se forme. Crespel, qui porte la bannière de la *corporation*, se rend à la Bourse du travail.

On chante : « C'est Boulanger qu'il nous faut. » De nombreux agents sortent alors de la caserne du Château-d'Eau.

Pendant que les boulangers débouchent sur les grands boulevards, les agents cherchent aux environs du théâtre des Folies-Dramatiques à barrer la route aux manifestants, mais ceux-ci tournent les agents et continuent une route nouvelle.

Une bagarre s'engage face de l'Ambigu. Les agents cherchent à arracher la bannière, dont la hampe est cassée, mais qui reste aux mains des boulangers.

Enfin, en face du théâtre de la Porte-Saint-Martin, une troisième bagarre a lieu entre les agents et les boulangers. Des coups de poings vigoureux sont échangés et le conflit prend *des proportions graves*. Tout à coup, Crespel, qui est toujours porteur de la bannière, monte dans un omnibus.

Les manifestants, sachant leur bannière en lieu sûr, gagnent la Bourse du travail par petits groupes, où ils décèdent de commencer, dès deux heures, leur campagne contre les bureaux de placement.

PARIS SANS PAIN

Paris, 25 juin. — Dans une nouvelle réunion tenue cette avant-midi à la Bourse du travail, d'environ 2000 assistants, la question de la grève qui n'avait pas été bien comprise dans la réunion de samedi, a été de nouveau agitée par plusieurs orateurs.

Chaque fois les boulangers ont répondu par les cris formidables de : Vive la grève.

La loge de la chambre syndicale des ouvriers bouchers demande instamment aux boulangers de faire la grève au moins quarante-huit heures.

La grève est votée.

Un orateur a pris en mains tous les intérêts de la corporation de l'alimentation. Il faut qu'elle fasse grève, comme sonnes d'une force représentant plus de 250,000 ouvriers, moi seul je représente dix mille bouchers. Je suis plus fort qu'un ministre, il faut que les députés et conseillers municipaux comptent avec nous. Il faut prendre le Parlement par la famine, il ne faut pas qu'il bouffe (sic). Il ajoute toutefois que les bouchers ne feront pas la grève, car ce serait *dire* s'il y a pas de pain ou ne mange pas de gigot.

En terminant il dit que les grévistes connaissent comme moyen bien simple de supprimer les bureaux de placement. — Cris unanimes. Oui ! Oui ! On casse tout !

Enfin au milieu d'une surexcitation générale on vote l'ordre du jour suivant.

Les ouvriers boulangers réunis à la bourse du travail renouvellent le vote de la grève et décident d'employer tous les moyens pour empêcher le travail de se faire cette nuit et nomment à cet effet des délégués qui vont s'entendre avec le comité central des bureaux de placement *pour décider des moyens à em*ployer en vue d'empêcher les hommes de travailler. La sortie s'est opérée avec calme et sans incident. Les ouvriers bouchers se réuniront demain au Cirque d'hiver.

Les patrons seront convoqués.

A BORDEAUX

La grève des boulangers

Bordeaux, 25 juin. — Cette après-midi a eu lieu, à la salle Saint-Paul la réunion générale des ouvriers boulangers organisée par la chambre syndicale. Les patrons avaient été conspués.

A la réunion environ 600 ouvriers syndiqués étaient présents.

Après une chaude discussion à laquelle ont pris part de nombreux orateurs, parmi lesquels les patrons, l'assemblée a renouvelé le vœu plusieurs fois émis demandant la suppression des bureaux de placement.

1° Augmentation des salaires ; 2° Augmentation du personnel pour faire des heures de boulangeries faisant un certain nombre de fournées, de façon à procurer du travail à de nombreux ouvriers qui n'en ont pas.

Dans le cas où une entente n'interviendrait *pas, la grève serait déclarée.*

La compagnie du gaz, informée que les grévistes boulangers avaient intention de fermer les conduites du gaz en faisant rentrer dans les employés, afin d'éviter que les conduites soient coupées.

A TOULOUSE

Toulouse, 25 juin. — La grève des employés d'un tramway qu'on craignait pour ce matin a *été évitée*, le directeur de la Compagnie ayant accepté les principales revendications : réduction de la journée à douze heures, un jour de repos par mois et le versement des amendes à la caisse de secours.

L'augmentation des salaires n'a pas été accordée. Le prix de la journée reste fixé à 2 fr. 50 pour les cochers et conducteurs et 3 fr. pour les contrôleurs.

En prévision de désordres, des mesures avaient été prises. Aux abords du dépôt des tramways, se trouvaient plusieurs brigades de gendarmerie à pied et à cheval, cinquante agents de police et un peloton d'artillerie. *(Etc ent ance présente, le commissaire central* de police et le procureur général.

Le service des tramways a repris seulement ce matin à 8 heures.

MARSEILLE

Marseille, 24 juin.

La grève des omnibus est stationnaire ; les grévistes maintiennent leurs prétentions ; la Compagnie nouvelle refuse de céder en déclarant qu'elle préfère liquider.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Manœuvres de garnison. — L'après-midi de mercredi s'est passée sans gros incident. Les avant-gardes avaient été établies par ces deux colonnes et sont restées installés jusqu'au soir.

Sur la ligne de Lille à Douai un poste de 16e chasseurs à pied avait été installé sous les ordres du sergent-major L....

Une ligne de cuirassiers de la deuxième colonne réédtant les prétentions émises dans la matinée par les chasseurs contre le 17e, voulait forcer le passage. Le chef de poste très énergiquement fit croiser la baïonnette à sa compagnie et s'opposa formellement au passage des cavaliers.

C'est le seul incident notable de la journée.

Les troupes dans tous les cantonnements *ont été réveillées à quatre heures du matin* et se sont mises immédiatement en route pour leur garnison.

La colonne de Lille, en marche rétrograde avait à sa tête le 43e et à sa queue le 19e chasseurs à cheval.

Elle est arrivée à Lille vers 10 heures du matin sans paraître trp souffrir de la température intolérable de la matinée. Le 43e n'avait pas quitté ses voitures ; le 19e chasseurs en avait un seul qui s'était blessé dans les jeux de la fête de Sidi-Brahim et avait vu sa plaie se rouvrir.

Ce sont nos journaux qui ont dire que ces manœuvres sont produit des résultats merveilleux. Sans parler de l'instruction technique, nous pouvons dire que cette expérience nous permet pas d'aborder, nous pouvons dire après avoir suivi la colonne pas à pas que les troupes composées en majeure partie de bleus, n'ont point perdu leur moral sous les drapeaux —cet été admirables de gaieté d'entrain, d'énergie, et qu'une pareille expérience indique la puissance formidable de notre vaillante armée.

Il y a peut être des espions prussiens qui ont suivi ces manœuvres. Tant mieux, mon Dieu, dit on ; ce que ces gens pouvait faire en France de jeunes conscrits arrachés à leur famille depuis quelques mois à peine ! Le gouvernement devrait leur accorder des passe-ports.

— Parjout les soldats ont été reçus avec une sympathie charmante et ils vantaient bien haut leurs sentiments patriotiques des populations du Nord.

Il n'y a eu qu'une exception, une seule ! c'était à Cappelle : un cabaretier de la place refusait de servir des boissons aux soldats, par les sous-officiers du 16e bataillon de chasseurs à pied de faire cuire un gigot.

Il accepta avec empressement, mais lorsqu'il s'agit de payer le cabaretier exigea des soldats qu'il avait eu l'honneur de recevoir sous son toit, une somme tellement exagérée qu'ils durent lui faire quelques observations.

— N'oublier pas, lui dirent les sou -officiers, que nous sommes des soldats français ?

— Etant soldat, répondit le sieur Denneulin, j'ai été exploité. C'est chacun son tour.

— Les sous-officiers écœurés par cette réponse lyrique, se contentèrent de payer en se promettant toutefois de raconter partout la conduite du sieur Denneulin, dit *Bayart*, de Cappelle.

Est-il nécessaire d'ajouter que cet individu, *sur lequel nous venons de prendre des re*nseignements, est un clérical de la plus belle eau.

Errratum. — Dans notre compte-rendu de la journée de mercredi, on nous a fait dire une véritable bêtisée en imprimant que dans l'attaque du Pont-à-Marcq, nous avions pris la route Nationale: nous avions écrit la route départementale de Pont-à-Marcq à Orchies, qui se détache de la route Nationale de Lille à Douai.

Personnel administratif. — Voirie. — M. Henri Gonze, commis principal de classes, sera attaché au service centrale. — Bureau, M. Bigorne, commis principal à Orchies, est nommé aux mêmes fonctions à Flines, en remplacement de M. Coppens, nommé receveur à Moy (Aisne).

Chronique locale

ROUBAIX

Réunion de commissions. — Les 1e, 2e et 3e commissions se réuniront à la mairie aujourd'hui vendredi à 5 h. 1/2 du soir, pour examiner les questions suivantes :

1° Traitement de la tuberculose, application du procédé du docteur Koch ; 2° Institution des jeunes aveugles de Ronchin : demande de continuation de bourse. Le jeune Duhamel ; 3° Compte administratif de 1890 : Budget supplémentaire de 1891 ; 4° Logement des Instituteurs : Fixation de l'indemnité à allouer ; 5° Théâtres : Demande de subvention. Pétition des musiciens de l'orchestre.

Un duel... au parapluie. — Une scène à la *fois tragique et comique*, et à laquelle assistaient environ deux cents personnes, s'est passée mercredi après-midi vers quatre heures, sur la Grande-Place.

Une dame de la rue de l'Industrie, Romaine Mayeux, âgée de 40 ans, fit la rencontre de M. Courouble, marchand de meubles, rue du Collège ; pour un prétexte futile, la femme Mayeux insulta grossièrement M. Courouble et brisa son parapluie sur la tête de ce dernier, aux rires de tous ceux qui assistaient à cette scène.

M. Courouble lui, ne riait pas ; la tête ensanglantée, il alla prévenir la police, et un agent rédigea un rapport à la charge de l'irascible Mme Mayeux.

Le cercle nautique l'*Aviron*, ne veut pas, paraît-il, s'en tenir aux succès qu'il vient d'*obtenir dans les différents concours de cette* année. Il prendra part aux régates d'Abbeville qui promettent d'être exceptionnellement brillantes par le nombre et la valeur des concurrents inscrits.

L'*Aviron* prendra part aux courses de : deux juniors, quatre juniors et quatre seniors, les quatre équipiers qui fournirent ces diverses courses sont MM. Mazure, Desbarbieux, Plateau et Cintra.

M. Emile Truffaut concourra en skiff contre M. Lescrauwert le champion d'Europe. Ce dernier a gagné la course de dimanche dernier à Amiens; il a accepté pour dimanche prochain de se mesurer avec M. Truffaut à Abbeville, c'est donc là que se décidera en toute indépendance la malintion de M. Lescrauwert au championnat ou se défaite par notre concitoyen.

Un accident de voiture. — Hier après-midi, vers cinq heures, le camion de M. Joseph Béghin, cambionneur, passait rue de Toulouse, lorsqu'arrivé à l'angle de la rue Jacquard, cet la pente est très rapide, et où il existe une grande rigole qui occasionne journellement des accidents, l'un des chevaux glissa et tomba et fut traîné sur une longueur de quatre à cinq mètres; il entrava la marche de l'autre et le fit tomber également.

Les deux animaux ont reçu des contusions assez graves.

Arrestations. — Dans la nuit de mardi à mercredi vers quatre heures, les agents de sûreté Dolerus et Hughes ont arrêté les nommés Louis Wernes, rattacheur, âgé de 17 ans, demeurant rue des Anges et Louis Houzard, âgé de 17 ans, demeurant rue Jacquart, tous deux inculpés de nombreux vols et tentatives de vols.

Le même jour, vers 3 heures de l'après-midi, les agents de sûreté Morel et Cyrille ont arrêté le nommé André Vamhilden âgé de 35 ans, demeurant rue St-André, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion et de nombreux vols commis en France et en Belgique.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

La Fédération colombophile l' « Avenir du Tilleul » rappelle aux amateurs colombophiles son grand concours sur Chantilly le dimanche 28 juin.

100 francs de prix d'honneur.

Le marquage des pigeons se fera le samedi 27 juin, de 3 à 7 heures du soir, chez M. J.-B. Pollet, 222 rue de Lannoy.

Les pigeons seront convoyés par M. Delonckel, convoyeur de l'Union fédérale.

Afin d'éviter des malentendus, la société prie les amateurs d'aller faire marquer leurs pigeons le plus tôt possible.

Un magnifique cartel sera joué par une poule de *0 fr. 10 ; si la somme dépassait trente francs, l'ex*cédent serait attribué comme second prix.

* *

M. Georges Dhal, amateur colombophile à Croix, nous prie d'insérer la rectification suivante :

N'ayant jamais eu l'intention de mettre en doute l'honorabilité de M. Vandenbroucke, il tient à ce que je vienne ici faire la déclaration qui m'est demandée par une fausse interprétation apportée à des paroles que j'aurai pu prononcer.

TOURCOING

L'incendie de la filature Jacquart. — Les pertes occasionnées par l'incendie de la filature de la filature Jacquart, évaluées tout d'abord à une dizaine de mille francs, sont 4,000 fr. pour le bâtiment, 3,000 fr. pour le matériel et 10,000 fr. pour les matières premières, dont la réalité sensiblement supérieures à 15,000 fr. en raison des dégâts commis par l'eau, dans la teinturerie attenante au sécheur incendié.

Cette partie de la filature Jacquart est spécialement pour une somme totale de 200,000 francs à sept Compagnies.

Quant à la cause, elle reste inconnue.

Nous avions déjà quitté les lieux du sinistre, le feu étant complètement éteint, lorsqu'un jeune ouvrier de l'établissement, M. François Bonte, âgé de 17 ans, rattacheur, demeurant au Conseil, a été victime d'un accident.

Ce jeune homme qui était monté sur le toit de la teinturerie, trébucha en passant dans la nacelle et tomba dans le bassin du lanternon. Il se fit au poignet droit une entaille assez profonde. C'est M. Jacquart lui-même qui releva le blessé et le porta à son bureau.

M. Courden, pharmacien, et M. le docteur Desrurmeaux, opérèrent le pansement de la plaie qui n'a aucun caractère de gravité.

Vol de numéraire. — Un vieillard de 72 ans, M. Alois Benoit, cordonnier, occupe une chambre chez la dame Ledefevre, rue Saint-Pierre, 21. Il y a dans la maison plusieurs autres locataires.

Dimanche, M. Benoit monta pour se reposer un instant. Il défit son pantalon dans la poche duquel se trouvait une bourse en toile bleue, contenant une somme de 9 à 10 fr., et la déposa sur une chaise près de son lit.

A un moment donné, il s'endormit, qu'il entendit du bruit, le vieillard est fortement atteint de surdité, il se réveilla et, quelle ne fut pas sa surprise en apercevant dans sa chambre, le sieur Charles M..., 41 ans, peintre, locataire de la maison, et sur le seuil de la porte, la concubine de ce dernier, la nommée Célina D..., veuve L..., 43 ans, cuisinière.

Les deux étrangs visiteurs se retirèrent aussitôt, et le brave Benoit supposant qu'ils étaient venus pour le dévaliser, se mit vaillamment se leva et ferma cette fois sa porte à clef puis se rencucha.

Quand il se leva pour de bon et chercha après sa bourse pour aller réclamer son linge, il constata qu'elle avait disparu.

En vain retourna-t-il sa chambre, la bourse fut introuvable.

M. Benoit informa sa propriétaire de sa mésaventure, et remontant dans sa chambre avec elle, retrouva la bourse au pied du poêle. Hélas il n'y a rien dedans 20 centimes.

Plainte fut déposée entre les mains de M. Duvigneau, commissaire de police du 2e arrondissement, qui à la suite d'une minutieuse enquête arrêta les deux personnages que le volé avait vus dans sa chambre.

Tous les deux nient complètement.

Coups et blessures. — Mercredi matin, un ex-ouvrier d'une filature de la rue Ste-Barbe, le sieur H. L..., 38 ans, qui sort de faire 6 mois de prison, se présentait pour obtenir son livret et affichait la prétention qu'il soit signé à la date de 24 juin.

Le contre-maître se refusant à cette complaisance, le sieur H. L... se mit à proférer force menaces et à se livrer à des violences sur lui si se considérant en état de légitime défense le contre-maître ne lui eût asséné sur la tête un coup de clef à *écrous qui* lui fit dans la région frontale une blessure.

L... se fit examiner par un médecin et déposa plainte. A la suite de l'enquête, M. Coulard, commissaire de police du 1er arrondissement, a dû dresser procès-verbal pour coups et blessures à la charge du contre-maître Frédéric D...

Le tribunal évidemment tiendra largement compte à ce dernier des circonstances qui l'ont amené à frapper.

Simple police. — L'audience de simple police d'hier, présidée par M. Brocquart, juge du Canton-Sud, ministère public, M. Remontaville, commissaire central, comportait une cinquantaine d'affaires, dont bon nombre insignifiantes, telles que les divagations de chiens, les ivresses.

Un propriétaire, M. Romain Flipo, s'était vu dresser contravention pour avoir planté des arbres sur une partie de sa propriété située rue Daste, 75, propè d'alignement.

M. Duvillier dépose de conclusions tendant à soulever un déclinatoire d'incompétence, en se basant sur ce que la rue de Plats, étant chemin vicinal, la contravention dressée par un agent-voyer, et c'est le Conseil de préfecture qui doit en connaître.

A l'appui de la thèse M. Duvillier cite la loi du 9 ventôse, an XIII, la loi du 21 mai 1836, article 21, ainsi que de nombreux arrêts de jurisprudence consignés dans Dalloz.

M. le juge fait observer que la rue des Plats est tout à la fois une rue et un chemin vicinal ; et un arrêté de la cour de Cassation de 1850 dit que lorsque un chemin vicinal se transforme en rue urbaine, le juge de simple police est compétent et non le conseil de préfecture. M. Duvillier, cite de nouveaux extraits de Dalloz.

L'affaire est remise en délibéré pour le jugement être rendu à quinzaine.

M. M..., qui fait métier de recueillir les lavetons de laine sortant des peignes de certaines usines, était inculpé d'avoir pénétré dans un aqueduc, et d'y avoir placé des broches en fer pour arrêter les laines.

Or, l'aqueduc étant obstrué, deux ouvriers du service de la voirie, étaient venus pour le nettoyer et découvrirent les broches qu'ils enlevèrent. M. M... qui passait pendant cette opération était avec les ouvriers une discussion assez violente, et sans doute les saisirent par le bras pour l'amener devant le *directeur de la voirie.*

Il y eut une première conséquence, les deux ouvriers perdirent leur place.

Par l'organe de M. Thellier, de Lille, M. se défend d'avoir placé les broches dans l'aqueduc de la ville, il n'y avait pas intérêt, dit son avocat, puisque il a le droit de tendre en aval dans le ruisseau où l'aqueduc se déverse, enfin qu'il n'y a pas de preuve.

M. le ministère public reconnaît qu'il n'y a pas de preuve, mais que dans le cas présent les présomptions peuvent largement en tenir lieu. En résumé, l'affaire est remise.

Dans toute l'audience il n'a été prononcé qu'un seul jour de prison à un ivrogne en état de récidive.

L'affaire concernant M. Defretin, industriel à Halluin, a été — tout le monde y consent'at — retirée dans l'intervalle des deux audiences.

Jeu de boule à la platine. — Dimanche prochain, 28 juin, une grande partie de boule à la platine aura lieu chez M. Cyrille Cuvillier, *estaminet* « Au Mauriau, » 51, rue Verte, à Tourcoing.

425 francs en espèces seront donnés en prix.

La bouloire étant couverte, la partie ne *sera pas remise en cas de* mauvais temps.

Pour le règlement consulté les affiches.

Le suicide du Blanc-Seau. — Nous avons relaté hier le suicide par submersion au Blanc-Seau d'un malheureux ouvrier, M. Alphonse Dufour, demeurant rue Wattrelos. Le frère du défunt est venu le reconnaître.

Il aurait vivement désiré pouvoir faire transporter le corps de son frère à Wattrelos, mais les frais assez considérables que nécessiterait ce transport sont au-dessus de ses moyens.

Il a déclaré à M. le commissaire de police que depuis un certain *temps son frère* Alphonse était triste, sombre et taciturne. Depuis huit jours, étant sans travail, un profond découragement s'était emparé du malheureux.

Bataillon scolaire. — La Commission du bataillon scolaire de Tourcoing (section du Blanc-Seau), informe le public que la tombola annoncée pour le 28 juin est remise au dimanche 5 juillet, pour cause de retard apporté dans l'arrivage des lots.

Nous citons parmi les lots, les principaux : un magnifique cartel, don de M. Dron, député de Tourcoing ; un objet d'art de Mme Pascale, présidente de la Société de secours aux blessés des armées de mer et de terre ; un pot antique de la société de gymnastique la « Jeunesse du Blanc-Seau; de jolis volumes de M. Sénéhar, conseiller municipal de Tourcoing, et de la Société de secours aux blessés ; un coffret d'objets des anciens militaires, la Patrie, et un grand nombre d'autres lots.

LILLE

Fendu par désespoir. — Au numéro 22 de la rue Jeanne Maillotte, à l'estaminet tenu par M. Alcide Gléton, habite, dans une chambre du second étage, le sieur Gruson. Le mari, Gustave Gruson, âgé de 52 ans, était embailleur de profession et sa femme, ménagère.

Depuis quelque temps, Gruson, qui souffrait d'une asthme violent ne trouvait plus à s'occuper et cela lui donnait des idées de suicide ; car ce brave homme était très courageux.

Hier matin, il s'était présenté dans une maison de la Place-aux-Bleuets, où on l'avait écondit sous prétexte qu'il était trop vieux ; il avait cependant déclaré n'avoir que 43 ans. Ce fut le coup de grâce.

Sa femme étant partie travailler depuis sept heures et demie ce matin, il prit son morceau en compagnie de sa sœur, Mme Plouquet, ménagère, rue du Plat, 24, chez son propriétaire, puis il monta dans sa chambre. Tout en mangeant, il disait à sa sœur : « Je n'en ai plus pour longtemps, tu verras. »

Quand il quitta l'estaminet pour remonter, tout le monde remarqua qu'il avait les yeux hagards.

Le soir, vers neuf heures, Mme Plouquet vint pour dire bonsoir à sa belle-sœur qu'elle croyait rentrée. Elle ne fut pas sa stupéfaction, quand en ouvrant la porte de la chambre elle se trouva en présence du cadavre de Gruson.

Elle courut aussitôt au secours, M. Gléton accourut et coupa le foulard qui avait servi à la strangulation ; mais le corps était déjà raide, l'asphyxie était complète.

Le malheureux, pris subitement d'un accès de fièvre était tellement décidé à se donner la mort, que c'est au bois même de son lit, sur un coin, qu'il avait fixé le foulard *mouchoir*, pour cela il avait eu l'énergie de replier ses jambes.

On courut chercher immédiatement M. le docteur Cochez, qui déclara que la mort remontait à six heures au moins.

Gruson s'est donc pendu vers trois heures, soit une demi-heure après être remonté dans sa chambre.

Il laisse une veuve et un fils de 22 ans marié et déjà père d'un bébé. Nous n'essaierons pas de dépeindre la douleur de la veuve, qui, quand elle apprit la funèbre nouvelle, vers 9 heures 1/2 en rentrant de son travail ; tout le monde la comprendra.

Un brutal. — Hier soir, vers huit heures, à Vauban, M. Dalvy, ouvrier déchargeur, arrivait dans un wagon de marchandises.

Une discussion survint entre lui et un sieur Dumont qui le fit violemment du wagon où il se trouvait et malheureusement qu'il subit pérone gauche fracturé.

Le blessé a été transporté chez lui tandis que son agresseur s'en allait tranquillement.

Un monstre. — Mercredi matin, vers huit heures, Edouard Dhenne, 35 ans, fileur de coton, demeurant rue des Dominicains, 14, a été arrêté à la sortie du cimetière, après l'enterrement de sa femme Sophie Dumplaton d'Armentières la veuve.

Il résulte de l'enquête faite par M. le commissaire de police du 8e arrondissement, que cet individu a eu, à différentes reprises, des relations criminelles dont les premières remontent à deux ans, avec sa fille Marguerite, âgée aujourd'hui de 15 ans qui n'est pas, il y a moins de trois mois, à ses obstétricements sur sa seconde fille Eugénie âgée de 11 ans et, à la même époque, sur sa nièce Alphonsine Duterne, âgée de seulement 11 ans.

Après le décès de sa femme, la famille de celle-ci avait présisé des Dhenne, qui, à la suite d'un conseil de famille, les avait placées, les jeunes filles, actes demeurés cachés, il ne pouvait les conserver chez lui. Sur son refus de laisser partir les enfants, il a été dénoncé à la police.

Dhenne, interrogé, a fait des demi-aveux en niéant tout sur le compte de l'ivresse.

M. le docteur Caron, qui a examiné les victimes a constaté que Marguerite avait été violée ; quant aux deux autres, elles ne présentaient aucun attentats à la pudeur.

Le coupable a été déféré au parquet et les jeunes filles vont être mises à l'Hospice Général.

Quand on a appris l'arrestation de Dhenne, ça été une émotion considérable parmi les voisines. « Jamais on aurait cru cela, » nous a-t-on dit.

Cet homme qui était depuis son enfance dans la filature de M. Boutry-Droulers, ne disait jamais une parole déplacée, paraît-il, même lorsqu'il avait absorbé plus que de raison, ce qui lui arrivait parfois.

Vol important au « Bar Central ». — Sous cette rubrique, nous avons parlé d'un vol de vins et liquides, dont nous n'avons pas donné de détails, afin de ne pas entraver l'action de la justice. Aujourd'hui, que les principaux auteurs sont sous les verrous, rien ne semble empêcher plus de divulguer les faits.

Au coin de la rue Nationale et du boulevard de la Liberté, on trouve un café connu sous le nom de *Bar central*. Depuis quelques semaines, ce café est fermé; mais le propriétaire avait laissé en cave une assez grande quantité de liquides, en attendant de les céder à un amateur qui aurait ouvert la maison.

Dans les nuits de jeudi, vendredi et samedi, une *bande de repris de justice s'est introduite dans* cette cave et a fait main basse sur 480 bouteilles, environ de stout, pale-ale, vermouth vieux et vin ordinaire et 30-3 litres. Les voleurs après en avoir absorbé un peu sur place, portèrent le reste de leur butin dans un terrain vague, situé boulevard Victor-Hugo, derrière l'hospice des incurables et dans les remparts, entre les portes d'Arras et de Béthune.

La police, avisée que des individu venaient, par intervalles, dans la journée de dimanche, se livrer à des libations dans ces endroits, cabitt des soupçonnés.

Lundi, elle réussit ainsi à s'emparer de trois coupables qui, bien qu'en état d'ivresse, venaient cacher les bouteilles cachées.

Mardi, trois autres coupables furent opérées.

Enfin, mercredi, il fut procédé à l'arrestation des trois complices des voleurs.

A la suite de l'interrogatoire qu'un leur a fait subir, huit de ces inculpés furent maintenus en état d'arrestation.

Ce sont les nommés : Toussaint Vandendriesche 17 ans, rattacheur, demeurant Plan Délioit ; Gustave Helbo, dit *Lait barre*, 21 ans, tisserand, sans domicile fixe ; Henri Deckers, 31 ans, peigneur, rue Magenta, 12 ; Gérard Nackaert, 25 ans, cordonnier, rue d'Iéna, 36 ; Pierre Dieudonné, dit *Petit Pierre*, 30 ans, machiniste, cité Bridelance.

Pierre Devos, 16 ans, mouleur à cuivre, cour du Moulin 13 ; Adolphe Vergucht, dit *Nouterde*, 21 ans, journalier, né à Halluin, demeurant rue Adolphe Werquin 13, Ernest Cosson, dit le *Berlos*, 19 ans, manœuvre, cité Faidherbe 1.

Dans les perquisitions qui ont été pratiquées, on a découvert dans une chambre de la place des Halles où Helbo a logé quelques nuits, un certain nombre de bouteilles vides, une lentaine.

L'acquêt, qui a été confié à M. le commissaire de police du 1er arrondissement continue et il peut *se faire que d'autres arrestations aient or dreés* à propos de ce vol.

Ces individus ma ntenus ont été déférés au Parquet et M. Lefebvre, juge d'instruction, est chargé d'instruire cette affaire.

Tentative de suicide. — Jeudi vers 5 heures de l'après-midi, Mme Albertine Dewaux, femme Loquet, âgée de 36 ans, demeurant rue Centrale, 31 a tenté de se suicider en se pendant dans sa chambre, à l'aide d'un foulard.

Heureusement, Mme Alphonsine Dufaisan, passant dans cette cité, entendit les cris de cette femme qui appela au secours et M. Brouttin est arrivé à temps pour couper le foulard et ramener la femme Dewaux à la vie.

Commencement d'incendie. — Hier, vers 3 heures du matin un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre du 3e étage de l'estaminet tenu par M. Delvaux, place des Halles Juliers, 79. M. Potié, couché dans cette chambre, n'a eu que le temps de se sauver en appelant au secours ; son lit était en flammes.

Le feu a été promptement éteint par les voisins et une partie du lit a seule été brûlée.

Une enquête a été ouverte par le commissaire, afin de découvrir la cause de cet incendie.

Menus faits. — Le sieur Joseph Leroy, a été mis, mercredi à neuf heures du soir, en état d'arrestation pour vagabondage et infraction à un arrêté d'expulsion.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers une heure, le sieur Auguste Kaekman, 23 ans, journalier, demeurant rue Maragran, a été conduit à la Permanence, pour tapage nocturne. Après d'un cas rest et d'un jet de pavés au carreau de vitrine, rue de Juliers, 108.

— Vers trois heures du matin, M. Delva Auguste, 47 ans, domestique au service de M. Colart Prancois, cultivateur à